

# Les policiers municipaux adressent leur cahier de doléances aux députés



LA GAZETTE DES COMMUNES, par Pierre Garcia, le 5 janvier 2025

Alors que le projet de loi sur l'évolution des prérogatives des policiers municipaux arrive au Parlement, les associations représentant les professionnels s'expriment conjointement pour rappeler l'urgence de prendre en compte le volet social.

Une lettre ouverte peut-elle encore peser dans la balance en 2026 ? C'est en tout cas à cet exercice que se sont essayé les policiers municipaux, dans un courrier adressé aux députés ce lundi 5 janvier. Fait rare, il est cosigné par la Fédération nationale des policiers municipaux de France (FNPMF), la Fédération nationale des directeurs de police municipale (FNDPM), l'Association nationale des cadres de police municipale (ANCPM) et l'Association nationale des cadres territoriaux de la sécurité (ANCTS).

Alors que le projet de loi relatif aux polices municipales sera étudié par le Parlement à partir du 3 février, les professionnels entendent mettre la pression sur l'Assemblée nationale, comme ils l'avaient déjà fait en écrivant aux sénateurs en décembre. Ils décrivent « la détresse et la lassitude croissantes » des agents, dénoncent une « exposition permanente à la violence » et un « sentiment d'isolement institutionnel », alors même que de leur point de vue, les policiers municipaux « interviennent aujourd'hui sur des problématiques de plus en plus complexes ».

Volet statutaire et commission consultative

Par cette lettre ouverte, les quatre associations signataires remettent sur la table le volet social et demandent d'une reconnaissance statutaire « pleine et entière » et une retraite « digne et à la hauteur des missions confiées ». Elles plaident aussi pour un « renforcement de la protection fonctionnelle et juridique » et pour l'octroi de moyens matériels et humains « adaptés ». Plus globalement, elles aspirent pour les polices municipales à « une place renforcée dans l'architecture nationale de sécurité ».

Plus inattendue : la proposition de supprimer la commission consultative des polices municipales. Présidée par le maire (DVD) de Nice (Alpes-Maritimes) Christian Estrosi, elle est l'enceinte de concertation chargée de donner un avis sur tous les textes liés aux polices municipales. Mais force est de constater qu'elle est rarement convoquée, la dernière réunion remontant à mai 2023. La FNPMF, la FNDPM, l'ANCPM et l'ANCTS fustigent son « inaction » et demandent son remplacement par une « direction unique des partenariats », chargée de l'animation du réseau et intégrant les associations représentatives.

#### Une loi jugée décisive pour l'avenir

« Le texte que vous allez examiner n'est pas un simple ajustement technique : il engage l'avenir de la police municipale », préviennent les signataires. Sur la base des propositions déjà sur la table et de leurs propres doléances, ils appellent à « une loi ambitieuse, respectueuse et protectrice, à la hauteur des enjeux » pour faire émerger une police municipale « moderne, de proximité, juridiquement claire, bien formée », et surtout complémentaire des forces de l'ordre régaliennes.

À quelques semaines de l'arrivée du texte de loi au Parlement, les associations estiment qu'il est encore temps que ce texte soit « complété et rééquilibré » par une meilleure prise en compte du volet social. L'objectif de cette lettre ouverte est donc de trouver des alliés parmi les députés. « Moderniser les missions sans reconnaître les hommes et les femmes qui les exercent, c'est prendre le risque de déséquilibrer la réforme avant même son entrée en vigueur », préviennent à ce titre les associations signataires.

POLICE MUNICIPALE

# Les policiers municipaux adressent leur cahier de doléances aux députés

Publié le 06/01/2026 • Par [Pierre Garcia](#) • dans : [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu experts prévention sécurité, France](#)



Anthony Pellieux - Adobe Stock

**Alors que le projet de loi sur l'évolution des prérogatives des policiers municipaux arrive au Parlement, les associations représentant les professionnels s'expriment conjointement pour rappeler l'urgence de prendre en compte le volet social.**



**FNDPM**  
Fédération Nationale des  
Directeurs de Police Municipale



Contact : [bureau@fnpmf.fr](mailto:bureau@fnpmf.fr)

Site web : [www.fnpmf.fr](http://www.fnpmf.fr)

Téléphone : 07 61 60 70 42

## **Lettre ouverte à mesdames et messieurs les députés de France.**

Mesdames, Messieurs les députés,

Dans quelques semaines, vous allez examiner le projet de loi relatif aux polices municipales, nos organisations représentatives apolitiques et non syndicales de la « Fédération nationale des policiers municipaux (FNPMF) , l'Association Nationale des Cadres de Police Municipale (ANCPM), la Fédération Nationale des Directeurs de Police Municipale (FNDPM) et l'Association Nationale des Cadres Territoriaux de la Sécurité (ANCTS) souhaitent attirer solennellement votre attention sur la réalité quotidienne de nos agents et sur les attentes légitimes de toute une profession.

Depuis plusieurs années, de nombreuses voix ont rappelé la détresse et la lassitude croissantes des policiers municipaux aux côtés de chaque Maire. Fatigue, exposition permanente à la violence, sentiment d'isolement institutionnel : derrière chaque uniforme, il y a des femmes et des hommes qui, chaque jour, assurent avec courage la sécurité de nos concitoyens, souvent sans disposer des moyens, de la reconnaissance ni des garanties adaptées à leurs missions.

Nos collègues interviennent aujourd'hui sur des problématiques de plus en plus complexes : développement des polices pluri-communales, troubles à l'ordre public, violences urbaines, missions de proximité, gestion de crise et assistance aux populations à travers les Plans Communaux de Sauvegardes mais également toutes les manifestations d'ampleur. Pourtant, notre statut, nos conditions d'exercice et nos droits demeurent insuffisamment adaptés aux responsabilités que la République nous confie.

**La police municipale** constitue aujourd'hui le **seul service de proximité au contact quotidien de la population** devant le dégagement de plus en plus flagrant de l'Etat, sans pour autant disposer des moyens nécessaires pour assurer cette lourde tâche ni la reconnaissance attendue.

À l'approche de ce débat législatif, nous formulons un appel clair et responsable :

- Une **reconnaissance statutaire** pleine et entière, une **retraite digne** et à la hauteur des missions confiées ;
- Un renforcement de la **protection fonctionnelle et juridique**, afin de sécuriser l'action des agents confrontés à des situations périlleuses ;
- Des **moyens matériels et humains adaptés**, garantissant l'efficacité de nos interventions et la sécurité de tous ;
- Une **place renforcée dans l'architecture nationale de sécurité**, pour que la police municipale cesse d'être perçue comme un « maillon secondaire », alors qu'elle est désormais **incontournable**,



FNDPM

Fédération Nationale des  
Directeurs de Police Municipale



ANCPM

Association Nationale des  
Cadres de Police Municipale



ANCTS  
ASSOCIATION NATIONALE  
DES CADRES TERRITORIAUX  
DE LA SÉCURITÉ

Contact : [bureau@fnpmf.fr](mailto:bureau@fnpmf.fr)

Site web : [www.fnpmf.fr](http://www.fnpmf.fr)

Téléphone : 07 61 60 70 42

La suppression de la commission consultative des polices municipales marquant depuis plusieurs années son inaction et son remplacement par une direction unique des partenariats chargée de l'animation du continuum de sécurité et du pilotage des partenariats avec les polices municipales et gardes champêtres en y intégrant une représentation de nos associations représentatives afin de siéger légitimement aux différentes instances.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Députés, de ne pas ignorer la souffrance exprimée par nos agents. Le texte que vous allez examiner n'est pas un simple ajustement technique : il engage l'avenir de la police municipale, la dignité de ses personnels, et par conséquent la confiance de nos concitoyens envers leurs institutions de proximité.

Nous vous exhortons à adopter une loi ambitieuse, respectueuse et protectrice, à la hauteur des enjeux. Parce qu'il en va non seulement de notre profession, mais aussi de la sécurité et de la cohésion de toute la Nation.

Le projet porté par notre coalition est celui d'une police municipale moderne, de proximité, juridiquement claire, bien formée et pleinement complémentaire de la police nationale et de la gendarmerie.

**Mais c'est aussi celui d'une police municipale reconnue humainement et socialement, car il n'y aura pas de sécurité du quotidien durable sans agents reconnus, motivés et protégés.**

Nous souhaitons donc que ce texte soit complété et rééquilibré, afin de mettre en cohérence les missions confiées aux policiers municipaux avec les moyens, le cadre juridique et la reconnaissance sociale qui doivent les accompagner.

**Moderniser les missions sans reconnaître les hommes et les femmes qui les exercent, c'est prendre le risque de déséquilibrer la réforme avant même son entrée en vigueur.**

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Députés, en notre profond attachement aux valeurs républicaines qui nous animent et en notre détermination à continuer de servir avec loyauté et honneur.

Pour l'inter-association  
Thierry COLOMAR  
Président de la FNPMF